



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHEMERAUDE

RAPPORT D'ACTIVITES 2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ÉMERAUDE

25, rue Jean Courtois - 72400 LA FERTÉ-BERNARD

Tél. 02 43 60 72 71

contact@perche-emeraude.com

www.perche-emeraude.com



SOMMAIRE

A. ORGANISATION	3
1. Le territoire.....	3
2. Les compétences	3
3. La gouvernance et les instances	4
B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024	6
C. INTERVENTIONS 2024.....	7
1. Aménagement du territoire	7
2. Développement économique	8
3. Agriculture.....	9
4. Habitat.....	10
5. Mobilités.....	11
6. Action sociale.....	12
7. Sports et loisirs	14
8. Tourisme et culture	15
9. Secours et incendie	16
10. Eau, assainissement, GEMAPI.....	16
11. Energie, déchets, environnement	18
12. Fonds de concours.....	18
13. Contractualisation	19
D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS	19
1. Les ressources humaines.....	19
2. La mutualisation et l'offre de services.....	20
3. Les locaux et moyens techniques	21
4. Les finances et la fiscalité	21
ANNEXE 1 : Elus communautaires	23
ANNEXE 2 : Organigramme des services	24

A. ORGANISATION

1. Le territoire



2. Les compétences

■ Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territorial, Plan local d'urbanisme intercommunal...)
- Actions de développement économique (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme et office du tourisme)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers (SYVALORM)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

■ Les compétences optionnelles et facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)...
- Equipements culturels et sportifs, équipements d'enseignement élémentaires d'intérêt communautaire : centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart, centre aquatique
- Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE),
 - Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF,
 - Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant :
 - Recenser, en termes de services, les besoins des familles comprenant des enfants de moins de 3 ans, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
 - Informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents
 - Planifier, au regard du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
 - Soutenir la qualité des modes d'accueil
 - Coordination du PEDT (Projet Educatif de Territorial)

- Voirie communautaire (zones d'activité)
- Fourrière animale
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Commissions locales de l'eau, SAGE...
- Financement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Mobilité : organisation de la mobilité, transport des scolaires vers les équipements intercommunaux
- Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnée inscrits dans le guide des randonnées du Perche Sarthois
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Promotion d'événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Festival de la Chéronne, course cycliste de l'Huisne Sarthoise, Biennale de la céramique, Automne culturel
- Numérique et réseaux : infrastructures et réseaux de communications électroniques, financement du déploiement de la fibre optique, gestion de deux espaces numériques (La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne)
- Insertion sociale et professionnelle : soutien à la Mission Locale Sarthe Nord

Lors de la séance du 30 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé plusieurs modifications au niveau des statuts de la Communauté de communes :

- Ajout de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Modification de la liste des événements sportifs et culturels soutenus par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2025 : Festival de la Chéronne, Course cycliste de l'Huisne sarthoise, Escapades culturelles en Perche Emeraude, Festival de la Chanson Francophone et Journée interrégionale d'activités *motrices*
- Changement de nom de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, à compter du 1^{er} janvier 2025, en le remplaçant par « Communauté de Communes du Perche Emeraude ».

Par ailleurs, le Conseil a également approuvé la modification de l'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2025, en ajoutant les compétences suivantes à la rubrique « Action sociale » :

- Autorité organisatrice de la petite enfance :
 - o Recenser, en termes de services, les besoins des familles comprenant des enfants de moins de 3 ans, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
 - o Informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,
 - o Planifier, au regard du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
 - o Soutenir la qualité des modes d'accueil ;
- Coordination du PEDT (Projet Educatif Territorial).

3. La gouvernance et les instances



▪ Les membres du Bureau :

- M. Didier REVEAU, *Président*
- M. Thierry RENVOIZE, *1^{er} Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire*
- Mme Patricia EDET, *2^{ème} Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports*
- M. Dominique EDON, *3^{ème} Vice-président en charge de l'Equipeement, logement et mobilités*
- M. Jean DUMUR, *4^{ème} Vice-président en charge de l'Agriculture et Ruralité*
- M. Michel ODEAU, *5^{ème} Vice-président en charge de l'Environnement*
- Mme Michèle LEGESNE, *6^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication*
- M. Alain CRUCHET, *7^{ème} Vice-président en charge de la Mutualisation*
- M. Eric PAPILLON, *8^{ème} Vice-président en charge des Travaux*
- M. Jannick NIEL, *9^{ème} Vice-président en charge des Finances*
- M. Raymond BELLENCONTRE : *Membre Délégué à la Culture*
- M. Eric DESCOMBES : *Membre Délégué à l'Environnement*
- M. Willy PAUVERT : *Membre Délégué à la Promotion*
- M. Didier TORCHE : *Membre Délégué à l'Economie*
- M. Régis BOURNEUF : *Membre Délégué à la Ruralité*

▪ Adhésions et participations à d'autres structures intercommunales :

- Le Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois,
- La Mission locale Sarthe Nord,
- Le Syndicat mixte intercommunal de valorisation des ordures Ménagères (SYVALORM),
- Le Syndicat mixte d'aménagement numérique de la Sarthe,
- Le Syndicat mixte des gens du voyage,
- L'Etablissement public territorial du Bassin (EPTB) de la Sarthe,
- Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Huisne Sarthe,
- Le Syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye.

B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024



Construction du centre aquatique
Poursuite des travaux tout au long de l'année 2024
(photo prise en décembre 2024)

Journée des tout-petits
Samedi 16 novembre 2024
1^{ère} édition au Centre Culturel Athéna
Plus de 500 visiteurs



Lancement des Escapades Culturelles en Perche Emeraude
1^{ère} édition de cet évènement culturel le 5 mai à Duneau et le 18 mai à Melleray

C. INTERVENTIONS 2024

1. Aménagement du territoire

▪ Evolutions du PLUi (PLUi)

Deux procédures d'évolution du PLUi, lancées par la Communauté de Communes en 2021, se sont poursuivies en 2024 :

- Modification de droit commun : elle prévoit en particulier des évolutions du règlement. La préparation du dossier s'est poursuivie en 2024, une évaluation environnementale a été réalisée.
- Préparation de la déclaration de projet PAPREC : cette procédure, emportant mise en compatibilité du PLUi, concerne le projet de développement de l'entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d'une usine de méthanisation, d'une centrale photovoltaïque et d'un centre de tri-conditionnements de déchets.

Pour la déclaration de projet CVE méthanisation industrielle à Sceaux-sur-Huisne, le cabinet OuestAm a également été retenu. Ce cabinet s'occupe déjà de la déclaration de projet pour PAPREC. Les premières analyses environnementales ont été effectuées.

▪ Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

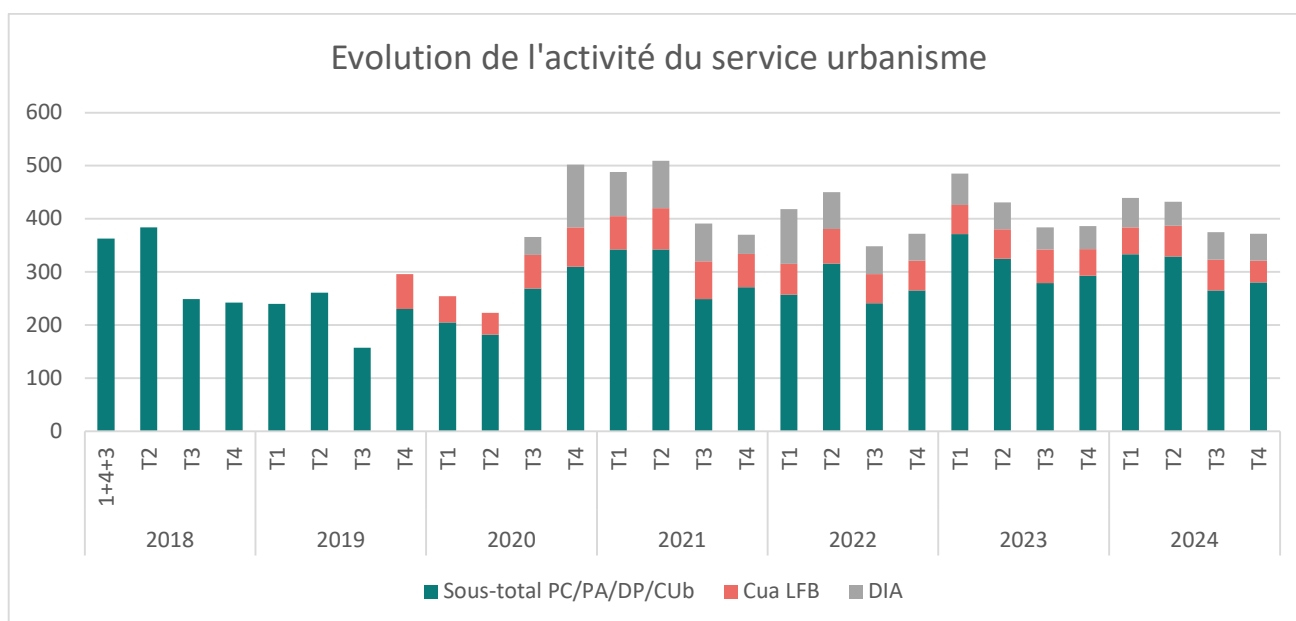
Un RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire. Les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie.

L'enquête publique s'est tenue au cours de cette année avec un avis favorable sans observation de la commissaire enquêteur.

Afin d'assurer un contrôle efficace et régulier des dispositifs publicitaires sur le territoire, la Communauté de Communes a mis en place une prestation de service pour l'instruction des demandes. Le service urbanisme assure le suivi des demandes et des procédures d'enlèvement en lien avec les services des communes membres. Les coûts liés à cette prestation sont pris en charge par les communes membres ayant recours au service, selon les tarifs fixés par le Conseil communautaire (30 € par instruction des demandes de déclaration et 140 € pour un contrôle et procédure d'enlèvement des dispositifs de publicité irréguliers).

▪ Instruction des demandes d'urbanisme

Le service prend en charge les demandes d'instruction de 50 communes, celles du Perche Emeraude ainsi que celles de la Vallée de la Braye et de l'Anille.



Avec 1 618 dossiers instruits, le nombre de dossiers est stable en 2024 par rapport à 2023 (1 686 en 2023) :

- 11 permis d'aménager (PA)
- 258 permis de construire (PC)
- 901 déclarations préalables de travaux (DP)
- 37 certificats d'urbanismes opérationnels (Cub)
- 208 certificats d'urbanisme informatifs pour la ville de La Ferté-Bernard (Cua)
- 203 (DIA).

Le volume de dossiers se maintenant à un niveau élevé ; le service a parfois des difficultés à tenir les délais sur tous les dossiers.

Comme en 2023, le service a proposé une nouvelle formation d'une demi-journée aux secrétaires de mairies. Celles ayant pris récemment leurs fonctions ont ainsi profité d'une première formation quand celles expérimentées ont pu monter en compétence et découvrir les nouvelles attentes induites par la mise en œuvre progressive de la dématérialisation.

▪ Foncier : partenariat avec la SAFER

Une convention cadre a été conclue en 2022 avec la SAFER pour une durée de 5 ans, afin d'assurer la surveillance et la maîtrise foncière à l'échelle intercommunale. Elle permet d'accéder à différentes prestations : veille et observation foncières, études de marché foncier, médiations, négociations...

2. Développement économique

▪ Accompagnement de projets en zones d'activité

Zone d'activité du Coutier, à Cherré-Au

La Communauté de Communes a poursuivi en 2024 l'accompagnement des projets économiques, et en particulier le projet d'extension de la zone d'activité du Coutier. Des travaux de viabilisation ont été réalisés sur cette zone, de même que l'aménagement d'une liaison piétonne. Une promesse de vente a été conclue avec la société Barjane. Ce projet et celui de la société GLP sont retardés du fait de contentieux.

Zone d'activité de la Monge à La Ferté-Bernard

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Communauté de Communes a conclu une promesse de bail emphytéotique avec la société JP Énergie Environnement (JPEE) pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la zone d'activités de la Monge, à La Ferté-Bernard.

Ce site, difficilement mobilisable pour d'autres usages en raison de la présence de zones humides, sera ainsi valorisé par un projet de production d'énergie renouvelable.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Superficie mobilisée : 4 à 6 ha,
- Puissance prévisionnelle : 4,1 MWc,
- Production estimée : 4 800 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 160 habitants.

La promesse de bail est conclue pour 5 ans, le temps de réaliser les études techniques et environnementales ainsi que les démarches administratives. En cas de concrétisation, un bail emphytéotique de 38 ans (renouvelable jusqu'à 99 ans maximum) sera signé. À son terme, l'opérateur devra assurer à ses frais le démantèlement des installations.

Zone d'activité des Ajeux, à La Ferté Bernard

Enfin, la Communauté de Communes a été sollicitée par la SCI BVILOCO pour l'acquisition d'une bande de terrain de 202 m², située en bordure de sa propriété dans la zone d'activités des Ajeux. Actuellement aménagé en espace vert en limite de parking, ce terrain doit permettre à l'entreprise d'étendre son activité.

▪ Projet de bâtiment économique « blanc »

Afin de renforcer l'offre en immobilier d'entreprises, la Communauté de Communes a engagé un projet de construction d'un bâtiment « blanc » à vocation artisanale, industrielle ou commerciale, sur une parcelle communautaire de 1 653 m² dans la zone des Ajeux, à La Ferté Bernard.

Le bâtiment, d'une surface utile de 362 m² (dont 180 m² de bureaux et 182 m² d'atelier chauffé), sera complété par une cour extérieure de 720 m² destinée aux livraisons et au stationnement (11 places VL et 2 PMR).

L'investissement est évalué à 700 k€, avec une subvention de l'État couvrant 25 % du coût.

En 2024, la Communauté a désigné un maître d'œuvre pour piloter la conception et la réalisation de ce projet.

▪ Initiative Sarthe

La Communauté de Communes poursuit son appui à Initiative Sarthe, association d'accompagnement à la création, reprise et développement d'entreprises. L'association mobilise un réseau de bénévoles et de chefs d'entreprises pour proposer accompagnement, prêts d'honneur et parrainage sur deux ans.

En 2024, sur le territoire communautaire :

- 35 projets ont été accompagnés,
- 19 entreprises ont bénéficié d'un financement,
- 360 000 € de prêts d'honneur ont été octroyés, générant 3,6 M€ de prêts bancaires, soit un effet levier de 1 pour 11.

▪ Interventions et travaux sur les zones d'activité

Différents travaux ont été réalisés sur les zones d'activité en 2024 :

- Entretien courant des espaces verts dans les zones d'activité,
- Maintenance courante des installations d'éclairage public,
- Maintenance courante des équipements de relèvement des eaux usées (ZA du Coutier et ZA Val'Activ),
- Abattage d'arbres dangereux dans les ZA (Ajeux, la Cibole), broyage de végétaux dans la ZA du Coutier,
- Remise en état du réseau de défense incendie de la ZA du Coutier (remplacement d'une pompe, nettoyage de la bache de stockage, remplacement d'un tronçon obturé par le calcaire...),
- Remplacement d'une pompe de surpression du réseau d'eau potable de la ZA du Coutier,
- Remplacement du grillage de la clôture d'enceinte du poste de relèvement des eaux usées de la ZA du Coutier,
- Installation d'un portail d'accès à une parcelle dans la ZA des Ajeux.

Travaux sur les voiries

- ZA de l'Eguillon, à La Ferté-Bernard : réparation en urgence de la voirie (nids de poules),
- ZA du Coutier, à Cherré-Au : travaux d'élargissement de la voirie,
- ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard : aménagement d'une voirie et viabilisation de parcelles.

▪ Interventions et travaux dans les bâtiments économiques

Des travaux ont également été effectués dans un bâtiment géré par la Communauté de Communes :

- Recherches et réparations de fuites en toiture du bâtiment ex-Bosch (ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard)

3. Agriculture

▪ Territoire Pilote transmission

La Communauté de communes a mené une opération pilote (2022-2024) sur la transmission agricole, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire et la Chambre d'Agriculture. Cette démarche a permis :

- l'organisation d'un forum sur la transmission (65 participants),
- l'accompagnement de 10 cédants et 7 porteurs de projets,
- la réalisation de 3 portraits vidéo valorisant le métier,
- la mise en place d'échanges parcellaires sur 28 exploitations,
- l'organisation d'un séminaire sur l'élevage ruminant (84 participants).

4. Habitat

- Pour l'OPAH : 52 dossiers ont été acceptés avec une subvention moyenne de 46 %.
 - o 29 améliorations énergétiques (dont 1 bailleur),
 - o 22 adaptations à la perte de mobilité,
 - o 1 logement très dégradé.



- Pour la PTRE : plus de 400 personnes ont bénéficié d'un conseil avec 22 dossiers accompagnés.

▪ Mise en sécurité des immeubles

La Communauté de Communes accompagne les communes dans les procédures d'habitat indigne ou posant des problèmes de sécurité.

Certaines communes ayant conservé la compétence font néanmoins appel à l'intercommunalité afin d'être conseillées.

Le Conseil communautaire a validé le principe de création d'un fonds de concours qui, en cas de dossier d'habitat indigne à traiter, serait versé par la commune concernée à hauteur de la moitié du reste à charge final de l'opération (après déductions des éventuelles subventions et paiements des propriétaires).

▪ Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)

Le 10 février 2023, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'association Le Flore Habitat Jeunes afin de déployer le dispositif « Hébergement Temporaire chez l'Habitant ». L'association assure la mise en relation entre, d'une part les propriétaires ayant une chambre inoccupée et meublée à disposition, et, d'autre part les jeunes alternants ayant besoin de se loger pour une nuit, une semaine ou plus. Il permet aux jeunes âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution de logement temporaire au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation.

En 2024 :

- Nombre de demandes de logement : 21 (14 en 2023)
- Nombre de binômes créés : 10 (5 en 2023)
- Nombre d'hébergeurs potentiels : 12 dont 10 actifs
- Communes couvertes : Greez sur Roc (2), Cherré-Au (1), La Ferté-Bernard (4), La Chapelle Saint Rémy (1), Tuffé Val de la Chéronne (1), Avezé (1), Courgenard (1), Saint Aubin des Coudrais (1)
- Nombre de nuitées réalisées : 336 (62 en 2023)

▪ Aires d'accueil des gens du voyage

Depuis 2019, la compétence communautaire « Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est déléguée au Syndicat Mixte des Gens du Voyage pour les 2 aires situées à La Ferté-Bernard et Beillé.

5. Mobilités

▪ Accessibilité des gares

Dans le cadre du programme d'accessibilité des gares, la SNCF a réalisé en 2021-2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, suivie en 2023 des études avant-projet et projet (APO). La Communauté de Communes contribue à hauteur de 25 %, aux côtés de l'Etat et la Région, également financeurs de l'opération.

Pour poursuivre le projet, les phases suivantes, DCE (dossiers de consultation des entreprises) et travaux, ont été engagées pour un montant total de 4,09 M€/HT. Le Conseil communautaire a validé la participation de l'intercommunalité à hauteur de 25 % (1,023 M€).

La consultation des entreprises, la contractualisation et les travaux préparatoires ont été réalisés en 2024. Les travaux, d'une durée de 12 mois, sont programmés sur la période 2025-2026.

▪ Transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de Communes finance le transport des élèves de maternelle et primaire vers 5 sites culturels et sportifs : salles de sport du Luart et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, Centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Tuffé-Val-de-la-Chéronne (CIAP).

Chaque école dispose d'un panier de 16 déplacements par année scolaire (dont 2 exclusivement pour le CIAP).

Pour l'année scolaire 2023-2024, 147 transports ont été effectués (pour un montant total de 20 927 € TTC), 3 798 élèves transportés soit environ 475 par mois (sur 8 mois).

42 déplacements ont été réalisés vers la salle de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, 86 vers le Centre culturel de La Laverie, 15 vers la salle de sport du Luart et 4 vers la résidence de potier de Prévelles. L'importante augmentation des transports vers La Laverie est liée à l'augmentation du nombre de médiations.

▪ Transports récurrents non scolaires

Depuis 2022, la Communauté de Communes organise, en lien avec la commune de Cherré-Au, le transport du mercredi sur le temps périscolaire entre l'établissement scolaire et l'accueil périscolaire à la Maison de l'enfance. 41 transports ont été effectués en 2024.

▪ Bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le souci de répondre aux enjeux de transition énergétique, la Communauté de Communes a lancé en 2023 un appel à manifestations d'intérêt pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'opérateur Station-e a déposé une proposition.

Le projet présenté par l'entreprise a conduit à l'identification d'un premier groupe de communes en capacité d'accueillir les bornes de recharge tout en offrant les garanties de rentabilité souhaitées par l'entreprise : La Ferté-Bernard, Cherré-Au, Tuffé-Val de la Chéronne et Sceaux-sur-Huisne.

6. Action sociale

▪ France Services

Pour faciliter l'accès aux services publics sur le territoire (impôts, famille, retraite, droits, etc.), l'intercommunalité gère depuis décembre 2022 un service labellisé France services.

En complément de l'offre déjà présente à La Ferté-Bernard, France services disposent de 4 sites d'accueil répartis géographiquement sur la Communauté de Communes :

- Montmirail (mairie) : ouvert les mercredis après-midi et samedi matin ;
- Tuffé-Val-de-la-Chéronne (mairie) : ouvert les lundis ;
- La Chapelle-du-Bois (bibliothèque) : ouvert les jeudis ;
- Le Luart (mairie) : ouvert les mardis.

Ainsi, toutes les communes de l'intercommunalité se situent à moins de 12 minutes en voiture d'une antenne France services.

Sur les 200 jours d'ouverture en 2024, 1 611 administrés ont été accompagnés pour effectuer une ou plusieurs démarches administratives (contre 1 383 en 2023). Au total, 3 153 démarches (déclaration de revenus, dossier de retraite, pré-demande de titre d'identité, etc.) ont été réalisées au cours de l'année (contre 2 215 en 2023), soit 15 à 16 démarches effectuées par jour d'ouverture (contre 11 à 12 en 2023).

En partenariat avec le Centre culturel La Laverie et le CCAS de La Ferté-Bernard, un parcours numérique senior a été mis en place.

17 personnes ont participé à une matinée de sensibilisation, animée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), à destination des professionnels du territoire, sur les violences sexistes et sexuelles. Enfin, 52 administrés ont participé aux Journées France services organisées du 7 au 12 octobre.

▪ Convention Territoriale Globale sur l'enfance-jeunesse (CTG)

Le 13 mars 2023, l'intercommunalité, 31 communes et 2 SIVOS ont conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe via la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), qui vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse.

Ce contrat, d'une durée de cinq ans, vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées auprès des habitants dans différents domaines d'intervention : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le handicap et l'inclusion numérique.

Pour garantir le déploiement efficace du plan d'actions, une coordination renforcée a été mise en place au sein de la Communauté de Communes.

Pour l'année 2024, le montant attribué par la CAF à l'ensemble des gestionnaires de services aux familles implanté sur le territoire communautaire et conventionné avec la CAF s'élève à 1 049 847 € de subventions de fonctionnement, dont 306 165 € au titre de la Convention Territoriale Globale, et 466 775 € de subventions d'investissement.

▪ Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les parents, leurs enfants et les professionnels de la petite enfance (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile).

Le RPE propose des ateliers itinérants dans plusieurs communes du territoire et dispose de deux antennes : l'une à La Ferté-Bernard, l'autre à Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Le RPE s'inscrit dans une démarche partenariale et prend appui sur les autres équipements et ressources du territoire :

- l'association « Au Clair de La Lune »
- la crèche « les Bouts d'choux » à La Ferté-Bernard
- la crèche « Au pays d'Alice » et la micro-crèche « Les p'tites frimousses » à Cherré-Au
- Les Jardins « des Amis de l'abbaye de Tuffé »
- le centre équestre Mille sources à Saint-Maixent
- le centre international musical de Roussigny à Saint-Ulphace
- la Chèvre-Rie à Théligny
- le petit train à La Ferté-Bernard
- la musicienne Lydie Lacroix.

Le Relais Petite Enfance a organisé la première édition de la Journée des tout-petits le samedi 16 novembre 2024, avec l'appui du Réseau Petite Enfance du territoire. Les différents modes d'accueil de la petite enfance, les services d'accès aux droits et les associations de soutien à la parentalité ont accueilli plus de 500 visiteurs.

Par ailleurs, le RPE a lancé en 2023 un nouveau service de prêt gratuit de matériel de puériculture, à destination des assistants maternels. Des lits pliants en bois, une chaise haute, un siège auto, ainsi que des poussettes triples et quadruples sont ainsi mis à la disposition des assistants maternels agréés. En 2024, neuf assistantes maternelles ont emprunté du matériel.

Quelques chiffres, en 2024 :

- 87 assistantes maternelles ont fréquenté le RPE (animation / information / formation) (contre 83 en 2023)
- 273 familles ont bénéficié des services du RPE (contre 258 familles en 2023)
- 212 ateliers animés :
 - o 72 assistantes maternelles ont participé à un temps collectif (animation avec des enfants)
 - o 272 enfants ont participé à au moins un atelier
 - o 29 parents ont participé à au moins un atelier

▪ Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Dans la continuité des missions liées à la Convention Territoriale Globale et au Relais Petite Enfance, cette compétence a été transférée à la Communauté de communes par décision du Conseil communautaire du 30 septembre 2024.

En tant qu'autorité organisatrice, la Communauté de Communes est chargée, sur son territoire :

- du recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil,
- de l'information et de l'accompagnement des familles et des futurs parents,
- de la planification du développement de l'offre d'accueil,
- du soutien à la qualité des modes d'accueil.

Ce rôle concerne avant tout la stratégie territoriale, la coordination et l'accompagnement des familles en lien avec la création du service public de la petite enfance, mais n'englobe pas la gestion courante des établissements d'accueil.

▪ Coordination du Projet Educatif de Territoire

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, notamment sur la thématique « Enfance », les actions sont mises en œuvre au niveau local afin de répondre aux besoins identifiés. Lors de sa séance du 30 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé une modification de l'intérêt communautaire de l'EPCI, visant à intégrer l'action suivante : « Coordination du Projet Éducatif Territorial ».

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec celui-ci.

Ainsi, en 2024, l'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial associé les acteurs éducatifs a été lancé, avec pour objectif de finaliser ce projet et de signer deux conventions : l'une à l'échelle du bassin Tufféen et l'autre à celle du bassin Fertois-Montmirailais, d'ici septembre 2025. Cet outil permettra à l'ensemble des collectivités signataires de s'engager dans ce projet commun.

▪ Conseiller numérique

Dans le cadre du partenariat qui lie le Conseil départemental de la Sarthe et la Communauté de Communes, un conseiller numérique assure des accompagnements individuels et collectifs au sein des communes pour développer l'usage du numérique au quotidien chez les habitants.

7. Sports et loisirs

▪ Centre aquatique

Dans l'objectif de disposer d'un équipement dimensionné au territoire, les élus ont lancé en 2018 un programme permettant l'apprentissage et la pratique de la natation, tout en offrant des éléments ludiques sous forme de structures gonflables et des équipements de santé et de bien-être, favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

Le marché de travaux comporte 24 lots. La consultation des entreprises a été lancée en décembre 2021 et la sélection des candidats a été finalisée en juin 2022, après la relance de 3 lots.

Les travaux ont débuté mi-octobre 2022 et se dérouleront jusqu'à début 2025.

Le montant des travaux s'élève à 14,5 M€ HT pour un coût global de l'opération de 17 M€ HT (prix révisés).

Le projet bénéficie de plus de 4 M€ de subventions :

- Etat
 - o Centre National de Développement du Sport : 650 000 €
 - o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 500 000 €
 - o Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1 000 000 €
- Région :
 - o Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €
- Département :
 - o Programme « moyens et grands équipements sportifs » : 100 000 €
 - o Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

La commune de La Ferté-Bernard a cédé le foncier pour la somme symbolique de 200 €.

L'autofinancement de la collectivité est assuré grâce à deux emprunts bancaires (12 M€) et des fonds propres (1M€).

En outre, les élus ont opté pour une gestion sous la forme d'un contrat de concession avec délégation de service public. Le coût de fonctionnement de l'équipement est évalué à environ 600 k€ par an.

En 2024, la Communauté de communes a lancé la procédure de concession. Après publication de l'avis d'appel public à la concurrence, trois candidats ont été admis à remettre une offre et à participer aux négociations, organisées entre septembre et octobre 2024.

Au terme de cette procédure, la société Récrea (Action Développement Loisirs) a été retenue. Son offre, jugée la plus qualitative, répond pleinement aux objectifs de la collectivité en matière de qualité et continuité du service, de pertinence financière et de moyens humains.

Le projet a été mené en concertation étroite avec les clubs sportifs et l'Inspection Académique afin de garantir une offre adaptée aux besoins des scolaires et des associations.

Ainsi, 26 écoles du premier degré et 4 établissements du second degré bénéficieront de 612 créneaux annuels pour l'apprentissage de la natation.

Parallèlement, 5 clubs sportifs locaux (VSF Natation, VSF Triathlon, CSF Plongée, CKCF Kayak, Club de Gym Volontaire) disposeront de 110 lignes d'eau par semaine pour développer leurs activités et favoriser la pratique sportive sur le territoire, selon un calendrier établi en concertation avec eux.

▪ Salles de sports communautaires (Tuffé-Val-de-la-Chéronne et Le Luart)

Durant l'année scolaire 2023-2024, 23 associations ont utilisé les salles de sports communautaires. Concernant les écoles, 11 établissements ont eu recours aux salles communautaires.

Différents travaux et achats ont par ailleurs été réalisés sur ces équipements :

- Remplacement de l'éclairage (led) et blocs secours dans les 2 salles de sports,
- Acquisition de tapis de réception pour la pratique de l'escalade à Tuffé,
- Acquisition de divers matériels pour la salle de sport du Luart (tapis de gym, chariot de rangement, buts de hand),
- Remplacement d'équipements de chauffage dans la salle de sport du Luart,

8. **Tourisme et culture**

▪ Feuille de route touristique

La poursuite du partenariat entre la Communauté de Communes et l'Office de tourisme s'est matérialisée par la signature d'une convention triennale, adossée à une feuille de route pour la période 2023-2025.

En 2024, l'Office du tourisme a poursuivi la déclinaison des objectifs de la feuille de route.

▪ Centre culturel de La Laverie

Le Centre culturel de La Laverie offre au public différentes approches artistiques, s'inscrivant ainsi à la fois comme un centre de diffusion mais également comme un espace de pratiques culturelles et numériques.

Depuis 2022, un effort particulier a été réalisé pour accentuer la médiation culturelle en direction des scolaires et du grand public, grâce au recrutement d'une médiatrice.

Ainsi, toutes les écoles élémentaires du territoire ont participé à des médiations en 2024, et près de 80 % des classes de ces établissements (78 / 101 classes). 2 958 scolaires ont assisté aux médiations en 2024 (2 262 en 2023), parmi lesquels 2 712 primaires et maternelles, 215 lycéens, 22 enfants des accueils de loisirs.

Les résultats de fréquentation des ateliers sont stables sur la période 2023/2024 : 175 personnes inscrites aux divers ateliers et stages de peinture et poterie, 332 ateliers informatiques réalisés.

4 expositions ont été présentées : Izabella ORTIZ (peinture), Charles PETIT (photographie), ASHLEY ASHFORD BROWN (peinture), exposition collective « Un air de campagne ».

Acquisitions d'œuvres : 2 peintures d'Izabella ORTIZ, 4 photographies de Charles PETIT, une peinture d'Ashley ASHFORD BROWN.

▪ Résidence de potier de Prévelles

Suite à la dissolution de l'association « La céramique à Prévelles/Tuffé » en décembre 2020, il a été décidé de faire évoluer le fonctionnement de la résidence en transférant sa gestion au Centre culturel de La Laverie. L'établissement public est en effet à même d'alimenter la résidence avec des artistes céramistes et de promouvoir la céramique au sein de la structure (pratiques artistiques, stages, expositions, etc.).

Sur ces bases, une convention a été conclue en octobre 2021 pour 4 ans avec la céramiste Lou François-Eugène qui a décidé de quitter la résidence fin octobre 2024.

▪ Festival de la Chéronne

Organisé depuis 2011 sur le territoire communautaire, ce festival créé par le chanteur lyrique Raphaël Sikorski regroupe des masterclasses de chant lyrique et a proposé 12 concerts du 12 au 28 juillet 2024, sur 4 sites (les églises de Saint Denis des Coudrais, d'Avezé, les Halles Denis Béalet et la salle Athéna de La Ferté-Bernard).

Ce rendez-vous répond à un double objectif :

- Permettre à des chanteurs de niveau avancé ou professionnels français et européens de travailler la technique vocale avec Raphaël Sikorski,
- Associer la musique vocale et la musique de chambre au patrimoine régional, en proposant des concerts d'exception dans plusieurs églises de la Communauté de Communes et valoriser ainsi le patrimoine local.

La Communauté de Communes a versé une subvention de 22 000 € pour cet évènement en 2024.

▪ Aménagement du site de La Laverie

En 2023, la Communauté de Communes a engagé une réflexion globale sur l'aménagement du site de La Laverie, équipement culturel structurant du territoire, suite à l'acquisition d'un bâtiment voisin en 2022. Ce projet vise à regrouper des équipements culturels et sociaux, améliorer le confort et la performance énergétique, renforcer l'attractivité du site et accueillir de nouvelles activités (Relais Petite Enfance et Micro-Folie).

Les principaux aménagements prévus concernent :

- la création d'un espace Micro-Folie, offrant un accès numérique à plus de 3 200 œuvres de musées partenaires,
- des travaux de performance énergétique (+42 % dans le bâtiment principal, +45 % dans le bâtiment acquis en 2023),
- l'aménagement d'une réserve pour la collection intercommunale,
- la réfection des sols de la salle d'exposition.

Le nouveau bâtiment accueillera au rez-de-chaussée le Relais Petite Enfance et à l'étage les ateliers numériques, libérant l'espace nécessaire à l'installation de la Micro-Folie dans le bâtiment principal.

Le coût prévisionnel s'élève à 720 800 € HT, avec 70 % de subventions attendues (État, CAF, Région, Département).

Les travaux sur les bâtiments sont programmés du 2nd semestre 2025 à septembre 2026.

Une étude paysagère confiée au CAUE de la Sarthe prévoit également l'aménagement des espaces extérieurs afin de rendre le site plus lisible, végétalisé, accessible et ouvert sur le centre-ville. Ce projet doit s'articuler avec celui de la Ville de La Ferté-Bernard, qui prévoit l'aménagement de la rue du Moulin à Tan (voie verte, requalification des abords de La Laverie, etc.).

9. Secours et incendie

▪ Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes contribue financièrement au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (562 818 € en 2024).

De plus, elle participe aux investissements pour deux opérations d'envergure :

- Construction d'une nouvelle caserne sur Montmirail/Grézy-sur-Roc,
- Extension de la caserne de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Courant 2024, la Communauté de communes a réglé le solde pour ces projets d'un montant total de 1,26M€. La participation globale de la Communauté de Communes s'élève à près de 188 640 €.

10. Eau, assainissement, GEMAPI

▪ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à l'élargissement de son périmètre au 1^{er} janvier 2017, deux contrats coexistaient sur la Communauté de Communes, le premier avec la SAUR au profit des 24 communes « historiques », le second avec VEOLIA pour l'exécution de ce service public sur le territoire des neuf communes récemment arrivées.

Une harmonisation a été effectuée en 2022, avec la conclusion d'un marché de prestation unique avec la SAUR.

Bilan 2024 du service :

Nombre de communes	33
Nombre d'installations	3 771
Contrôles de bon fonctionnement	79
Contrôles de conception de travaux neufs ou réhabilités	29
Contrôles de réalisation de travaux neufs ou réhabilités	27
Contrôles dans le cadre de cessions immobilières	90
Contre-visites	0
Premier contrôle de l'existant	0

▪ **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)**

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) englobe les quatre missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle constitue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis 2018.

Afin de gérer cette compétence à l'échelle des 2 bassins versants présents sur la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (l'Huisne et la Braye), trois syndicats ont été créés :

- L'Etablissement public territorial du Bassin (EPTB) de la Sarthe (ex- Syndicat du Bassin de la Sarthe ou SBS) : il pilote 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et anime les commissions locales de l'Eau ainsi que la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). La Communauté de Communes est incluse dans 2 SAGE (SAGE du bassin de l'Huisne et SAGE du bassin de la Sarthe Amont).
- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe : créé en 2020 suite à la fusion de plusieurs syndicats, il gère la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne dans le département de la Sarthe.
- Le Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye : la réflexion lancée en 2021 pour structurer la compétence GEMAPI sur le bassin de la Braye et du Loir a abouti fin 2022 avec la création de ce syndicat.

En 2024, plusieurs communes ont été touchées par des inondations liées à des épisodes pluvieux intenses. Pour réduire la vulnérabilité des habitations, bâtiments publics et petites entreprises, il a été décidé de proposer aux propriétaires un dispositif de diagnostics de vulnérabilité, afin de définir les travaux de prévention nécessaires. Les Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et du Gesnois Bilurien vont s'associer pour mettre en place, en 2025, un groupement de commandes destiné à organiser cette démarche commune.

▪ **Préparation du transfert des compétences Eau et Assainissement**

Dans la perspective du transfert des compétences « Eau et assainissement » initialement prévu au 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes a confié fin 2023 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet GETUDES, avec un cofinancement de l'Agence de l'eau (50 %). L'accompagnement porte sur les aspects techniques, juridiques, organisationnels et financiers, et vise à proposer plusieurs scénarios pour éclairer les choix des élus.

En 2024, 4 comités de pilotage ont permis d'avancer sur l'état des lieux (organisation, technique, ressources humaines, juridique), l'analyse financière, le programme d'investissement et les premières réflexions sur le transfert de l'assainissement.

Suite aux annonces nationales d'abandonner l'obligation de transfert au 1^{er} janvier 2026, la réflexion a été mise en attente fin 2024.

11. Energie, déchets, environnement

▪ Les déchets ménagers

La Communauté de Communes confie la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères).

Le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est défini comme suit :

	Services proposés aux usagers	Communes	Taux 2024
ZONE 1	- 1 collecte des ordures ménagères/ semaine - 1 collecte des sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard	12,63 %
ZONE 2	En alternance : - 1 collecte des ordures ménagères/ 15 jours - 1 collecte des sacs jaunes/15 jours	32 autres communes	11,22 %

▪ Centrales photovoltaïques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique, la Communauté de Communes a été sollicitée par la société Le MANS SUN pour aménager des centrales photovoltaïques en ombrière de parking et en toiture, afin de produire de l'énergie renouvelable. Cette entité est composée des sociétés SEE YOU SUN et CENOVIA (dont le capital est en grande partie détenu par Le Mans Métropole et la Caisse des dépôts) qui ont mutualisé leurs compétences en matière de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'occupation du domaine public sollicitée, l'entreprise sera chargée de développer, financer, construire et exploiter l'installation photovoltaïque. La maintenance et l'entretien sont également compris dans l'exploitation des installations. De l'autoconsommation collective est prévue sur plusieurs sites.

Un loyer sera versé à la collectivité en contrepartie de l'occupation foncière, son montant sera en lien avec les spécificités de chacun des projets.

En 2023, une convention a été conclue avec LE MANS SUN pour la pose de panneaux en toiture sur la plateforme bois-énergie du Luart. En 2024, des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour la pose de centrales photovoltaïques en ombrières sur 3 parkings situés sur des zones d'activité de La Ferté-Bernard, ainsi que sur le futur parking du centre aquatique.

La production totale d'électricité sur ces 5 sites est estimée à 2 131 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de près de 1 000 habitants par an (tous usages confondus).

▪ Participation au GIEC Pays de La Loire

Le GIEC Pays de La Loire est un Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat en Pays de La Loire. Il a organisé une cinquantaine de conférences et rédigé deux rapports à l'échelle régionale parmi lesquels :

<https://www.calameo.com/read/002150178c7aa01db4831?page=1> .

Les experts souhaitent approfondir certains sujets sur la période 2024-2025, en explorer de nouveaux, et sensibiliser plus largement les acteurs du territoire. Les EPCI de la Région sont invités à rejoindre ce groupe de travail, afin d'étudier des besoins complémentaires, et en particulier les questions suivantes :

- Disponibilité de la ressource en eau
- Lien entre santé et changement climatique
- Impact sur l'économie au sens large (agriculture, industrie...).

Le Conseil communautaire a validé la participation à ces travaux du GIEC.

12. Fonds de concours

La Communauté de Communes aide financièrement les projets d'investissements des 33 communes membres par l'octroi de fonds de concours, selon un règlement prédéfini.

En 2024, elle a attribué 443 851 € de fonds de concours, répartis ainsi :

- Voirie : 90 689 €
- Accessibilité : 51 703 €
- Logement social : 0 €
- Opérations diverses : 301 459 €.

13. Contractualisation

▪ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Conclu le 8 décembre 2021 entre l'Etat, la Région, le Département et la Caisse des dépôts et Consignations, le CRTE constitue un document cadre qui regroupe l'ensemble des projets des communes et de la Communauté de Communes en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale, pour la période 2021-2026.

Ce contrat est suivi et actualisé tous les ans. Les nouveaux projets sont identifiés, les projets reportés ou annulés.

▪ Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Un contrat Petites villes de demain (PVD) a été conclu en 2021 sur les communes de La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne. Dans la prolongation de celui-ci, une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires comprenant des projets de la Communauté de Communes et des deux communes a été signée le 14 avril 2023 pour 3 ans, soit jusqu'en mars 2026, avec l'Etat et plusieurs partenaires, autour de 3 axes d'intervention :

- Orientation 1 : accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat et construction de logements
- Orientation 2 : développement d'infrastructures et services qui participent à la richesse du cadre de vie du territoire (sport, jeunesse...)
- Orientation 3 : développement d'infrastructures et de services qui participent à l'attractivité du territoire (économie, culture...).

D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

1. Les ressources humaines

▪ Les effectifs

Au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes comptait 22 agents, parmi lesquels 13 fonctionnaires, 6 contractuels sur emplois permanents et 3 contractuels non permanents, le tout représentant 20,3 équivalents temps plein (ETP). 9 agents relèvent de la catégorie A, 3 de la catégorie B et 10 de la catégorie C. La Communauté de Communes emploie 6 hommes et 16 femmes. L'âge moyen des agents est de 46 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure est de 7,4 années.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	13	6	3	22
En ETP	12,2	6	2,1	20,3
Catégorie A	4	5		9
Catégorie B	3			3
Catégorie C	6	1	3	10

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

7 agents exercent des activités en télétravail une journée par semaine, 2 agents 2 jours par semaine.

5 agents ont quitté la structure en 2024 : 2 mutations, 2 fins de contrat sur emploi permanent, 1 fin de contrat non permanent (remplacement d'un agent absent). 4 ont été remplacés. Le contrat non permanent n'a pas été reconduit suite au retour de l'agent remplacé.

Enfin, 4 stagiaires ont été accueillis en 2024 :

- Au sein du service urbanisme : une étudiante en 3^{ème} année de licence Géographie et Aménagement,
- Au sein du RPE : une étudiante au Diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes Enfants (2^{ème} année),
- A l'accueil de la Communauté de Communes : un étudiant en Bac Pro Métiers de l'accueil,
- Au sein du France Services : un demandeur d'emploi en reconversion (prépa Clés Avenir au GRETA CFA).

▪ Stratégie RH et organisation des services

Plusieurs actions et décisions ont été prises en 2024 en matière de ressources humaines :

- Adhésion au contrat prévoyance du Centre de gestion de la Sarthe,
- Augmentation du temps de travail d'un des emplois créés pour le France Services (passage de 28 à 35/35^{ème}),
- Délibération sur la mise à jour du protocole ARTT,
- Création de l'emploi de « Responsable du Développement Territorial » à temps plein,
- Création de deux emplois et mise à disposition au profit du concessionnaire du centre aquatique,
- Mise à jour du tableau des effectifs avec la suppression de plusieurs emplois non occupés,
- Organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec l'ensemble des agents.

▪ Santé, sécurité, prévention

Des actions ont été menées en matière de prévention, santé et sécurité au travail :

- Un assistant de prévention a été désigné par arrêté le 18/10/2024,
- Sensibilisation de l'ensemble des agents aux troubles musculosquelettiques,
- Poursuite de l'amélioration de l'ergonomie au travail : acquisition de repose-pieds, de doubles écrans, de souris ergonomiques...).

▪ Formation, montée en compétence et évolution professionnelle

Enfin, un accent a été mis sur la montée en compétence et l'évolution professionnelle des agents, notamment au travers de la formation professionnelle.

Ainsi 14 agents ont participé à des formations en 2024, 60 jours de formation au total ont été suivis sur différentes thématiques.

2. La mutualisation et l'offre de services

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2024.

▪ Mises à disposition de personnels

- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes auprès du Centre culturel de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart.
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien des zones d'activité avec les communes de Cherré-Au, Lamnay et Tuffé Val de la Chéronne.
- Mise à disposition de personnels dans le cadre de la GEMAPI (lutte contre les ragondins) avec les communes d'Avezé, Boëssé le Sec, La Ferté-Bernard, Montmirail, Saint Maixent, Saint Ulphace et Théligny.

▪ Services communs

- Service commun « Communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes : constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de l'intercommunalité (magazine, actualisation du site Internet...).
- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : ce service propose conseil juridique, rédactions d'actes, passation de marchés publics, demandes et suivis de subventions. Il comptait 31 membres, en 2024 principalement des communes. Le service était facturé au coût horaire de 47,20 €.
- Service « Urbanisme » : ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour les 50 communes de la Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Braye et de l'Anille. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté-Bernard. Au 31 décembre 2024, le service comptait 6 agents (1 responsable, 4 instructeurs, 1 assistante).

En 2024, la prestation était facturée 4,55 €/habitant aux communes de la CCHS et 4,75 €/habitant aux communes de la CCVBA.

▪ Commande groupée

Aucun marché n'a été mutualisé en 2024.

Par contre, le Conseil communautaire de décembre 2024 a autorisé le lancement d'un groupement de commandes permanent pour l'optimisation des achats.

▪ Fourrière animale

La Communauté de Communes est compétente depuis avril 2005 en matière de fourrière animale et notamment pour le transfert des animaux et les frais de séjour à la fourrière. La capture des animaux reste à la charge des communes. En 2024, la Communauté de Communes a pris en charge 33 transferts d'animaux : 10 chiens ont été conduits à la fourrière animale et 24 ont été restitués à leurs propriétaires. Cette prestation est assurée par la société CANIROUTE.

3. Les locaux et moyens techniques

Différentes opérations ont été menées en 2024 :

- Remise en état de l'installation de chauffage du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne,
- Vérifications périodiques des équipements,
- Maintenance courante de l'ascenseur de la salle de sport à Tuffé Val de la Chéronne,
- Remplacement de la centrale incendie de la salle de sport à Tuffé Val de la Chéronne,
- Maintenance des installations de chauffage/ventilation/production d'eau chaude,
- Nettoyage du réseau d'eaux pluviales de la résidence d'artistes à Prévelles,
- Interventions diverses sur les véhicules de service.

4. Les finances et la fiscalité

▪ Finances

Le budget 2024 s'élevait à 18,99 M€ en fonctionnement et 17,8 M€ en investissement avec un virement de la section de fonctionnement de plus de 3,12 M€. Au 31/12/2024, les résultats cumulés respectifs sont de 7 446 695,64 € et - 3 277 718,44 €. Le déficit d'investissement est largement couvert par les restes à réaliser en recettes ce qui engendre un résultat positif de 1 583 542,56 €.

Au cours de cet exercice, la Communauté de communes a levé pour partie le second emprunt souscrit afin de financer la construction du centre aquatique (Banque des Territoires 5 M€).

Par ailleurs, la Communauté de communes a anticipé l'obligation de mise en œuvre du Compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2026 : les comptes de l'exercice 2024 ont été présentés via le compte financier unique lors d'un Conseil en mars 2025.

▪ Fiscalité

Le Conseil a décidé de maintenir les 4 taux de fiscalité directe :

- Foncier bâti : 2,61 %
- Foncier non bâti : 4,32 %
- CFE : 20,98 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 3,68 %.

Le Conseil communautaire a validé pour la première fois la mise en œuvre de la taxe GEMAPI pour 116 000 €. Les tarifs de la taxe de séjour ont été modifiés afin de respecter l'évolution de la réglementation.

Suite à la création du nouveau zonage France Ruralité Revitalisation (FRR) au 1^{er} juillet 2024, le Conseil a décidé d'instituer certaines exonérations :

- CFE en faveur des médecins, auxiliaires médicaux, vétérinaires,
- TFB en faveur des immeubles rattachés à une entreprise éligible,
- CFE en faveur des établissements éligibles,
- TFB en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide de l'ANAH par des personnes physiques, en vue de leur location,
- TFB en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie,
- TFB en faveur des hôtels, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes,
- TH (sur les résidences secondaires) en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou chambre d'hôte.

Annexe 1 : Elus communautaires

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVEZE	M. Pierre BOULARD	Mme Danièle CHARTRAIN
BEILLE	M. Arnault DE CALONNE	Mme Thérèse MARCHAIS
BOËSSE LE SEC	Mme Liliane DENIS	M. Bruno CEPRE
BOÛER	M. Serge AUGER	M. Pascal DAVID
CHAMPROND	M. Dominique COUALLIER	M. Serge GAUTIER
CHERRE-AU	Mme Catherine BOSSY	
	M. Régis BREBION	
	Mme Christine CORMIER	
	M. Jannick NIEL	
	M. Jean-Yves RENARD	
CORMES	M. Didier TORCHÉ	Mme Audrey GRUCHET-GIRARD
COURGENARD	M. Thierry RENVOIZÉ	M. Vincent JUIGNÉ
DEHAULT	M. Guy CHEVAUCHER	M. Philippe BLAVETTE
DUNEAU	M. Joël CIRON	Mme Marianne BLOT
GREEZ SUR ROC	Mme Myriam MORAND	M. Jean-Pierre TESSIER
LA BOSSE	M. Raymond BELLENCONTRE	Mme Sophie DESTOUCHES
LA CHAPELLE DU BOIS	M. Pascal BOURGOIN	M. Olivier FOUQUERAY
LA CHAPELLE ST REMY	M. Dominique EDON	Mme Sigrid GUEHO
LA FERTE-BERNARD	M. Thierry BODIN	
	M. Emmanuel BOIS	
	M. Nicolas CHABLE	
	Mme Catherine CHANTEPIE	
	M. Gérard GUESNÉ	
	Mme Cécile KNITTEL	
	Mme Delphine LETESSIER	
	Mme Bénédicte MARCHAIS	
	M. Eric PAPILLON	
	Mme Françoise PELLODI	

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA FERTE BERNARD	M. Laurent PHILIBERT	
	M. Didier REVEAU	
	Mme Sylvie SEQUEIRA	
	M. Gaëtan THOMAS	
	Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	
	Mme Christiane VAN RYSEL	
LAMNAY	Mme Nadège PIOGER	M. Christophe NORMAND
LE LUART	M. Alain CRUCHET	
	Mme Amélie DANGEUL	
MELLERAY	M. Jean-Pierre TORCHÉ	Mme Isabelle RIBOT
MONTMIRAIL	M. Jean DUMUR	M. Joël MONCHÂTRE
PREVAL	M. José PLANS	M. Bernard LEGUAY
PREVELLES	M. Roland MARCOTTE	M. Julien LOCHET
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	Mme Michèle LEGESNE	M. Bruno TARDIFF
SAINT DENIS DES COUDRAIS	M. Jean-Yves HERMELINE	M. Jacques BARBIER
SAINT JEAN DES ECHELLES	M. Yves GOULLIER	M. Jean-Claude LABELLE
SAINT MAIXENT	M. Eric BARBIER	M. Pierre CRUCHET
SAINT MARTIN DES MONTS	Mme Patricia EDET	Mme Cécile RICHARD
SAINT ULPHACE	M. Thierry GUÉRIN	M. Jean-Pierre JOUGLET
SCEAUX SUR HUISNE	M. Eric DESCOMBES	M. Kévin GUILLOSSOU
SOUVIGNE SUR MEME	Mme Laëtitia VEEGAERT	M. Jean-Yves JOUBERT
THELIGNY	M. Willy PAUVERT	Mme Virginie GODARD
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Régis BOURNEUF	
	Mme Marie-Line LEDRU	
	M. Xavier TERRIER	
VILLAINES LA GONAI	M. Michel ODEAU	Mme Clara BONTEMPS
VOUVRAY SUR HUISNE	M. Jean-Pierre CIRON	Mme Dominique COMBE

Annexe 2 : Organigramme des services

Au 31/12/2024

